Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260924-C_2026_09_24_08-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBÉ CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Convoqué par lettre du 18 septembre 2026, le conseil de communauté s'est réuni au siège à PONT-L'ABBÉ sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président.

Le jeudi 24 septembre 2026 à 18 h 00.

Sont présents :

M. Stéphane LE DOARÉ, **président,**

Mme Sonia BORDET, Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, M. Philippe KERAËL, M. David LE BERRE, M. Yannick LE MOIGNE, M. Christian LOUSSOUARN, Mme Nathalie PÉRON, **vice-président(e)s,**

Mme Valérie DRÉAU, **conseillère communautaire déléguée,**

M. Matthieu BEREHOUC, M. Yves CANEVET, Mme Christine CORFMAT, M. Sylvain COSNARD, Mme Sophie COSSEC, M. Pierrick COTTO, M. Ronan CRÉDOU, M. Stéphane DAOULAS, M. Gilles DELELIS, Mme Audrey DI MARINO, Mme Marie-Claire DUPONT, M. Pascal FRANCHET, Mme Murielle GUIZIOU, Mme Marie-Pierre LAGADIC, M. Anthony LE BEC, M. Didier LE BLEIS, M. Loïc LE FUR (jusqu'à la délibération N° C-2026-09-24-08), Mme Catherine LE FUR DEVINCK, Mme Brigitte LE GALL-LE BERRE, M. Daniel LE PRAT, Mme Laure LEFEUVRE, M. Jean-Daniel MAO, M. Gaétan MARBLÉ, M. Johny MEUR, M. Laurent MOTREFF, Mme Christel RIBEIRO, Mme Carole ROPERT, M. Jean SCEBALT, Mme Nelly STÉPHAN, Mme Audrey STRUILLOU, **conseiller(e)s communautaires.**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Victoire FOLGOAS à Mme Sophie COSSEC
M. Yann HIRIART à M. Laurent MOTREFF
M. Éric JOUSSEAUME à M. Stéphane LE DOARÉ
M. Jean-Luc TANNEAU à M. Pascal FRANCHET
M. Loïc LE FUR à M. Yannick LE MOIGNE (à partir de la délibération N° C-2026-09-24-09)

Absents excusés :

M. Kévin CRENN
M. Hervé LE TROADEC

Assistent également à la réunion :

Mmes BÉDART, BALANEC, LOC'H et ROPARS, MM. DUBOURG, GAUTHIER, LE BERRE, PEREZ et PIMENTEL, agents de la collectivité

Secrétaire de séance : Yves CANEVET

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	39, 38 au départ de M. LE FUR
Votants	43

Date de la convocation : 24 septembre 2026
Date d'affichage : 24 septembre 2026
Date d'expédition du rapport : 24 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260924-C_2026_09_24_08-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Conseil communautaire du 24 septembre 2026	N° Acte : C-2026-09-24-08
Objet : Équipements sportifs : modification du tableau des effectifs	Classification : 4.1 – Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.

Un agent a rejoint l'équipe d'AquaSud en septembre 2024, en tant qu'apprenti BPJEPS AAN.

À la suite de l'obtention de son diplôme, il a été recruté pour une mission de MNS du 01/09/2024 au 31/10/2026, afin de pallier une vacance de poste entrainée par la réorganisation du service (expérimentation du sport terrestre via le passage à 40 % terrestre d'un MNS, et de la nouvelle répartition des missions avec le nouveau chef de bassin et le responsable planification adjoint).

Considérant la validation par la commission sport, de la continuité du sport à destination des scolaires ;

Considérant l'extension d'AquaSud à venir et l'ouverture du bassin nordique ;

Considérant que cet agent donne entière satisfaction : dynamique, volontaire, cet agent a démontré durant ces 2 dernières années sa motivation à développer les activités du service sport ;

Il est proposé de poursuivre la collaboration avec cet agent via la création d'un poste d'ETAPS, emploi de catégorie B, filière sportive, temps complet avec effet au 1er novembre 2026.

Un agent a rejoint l'équipe d'AquaSud en septembre 2023, recruté via plusieurs CDD à temps non complet en raison d'un accroissement d'activité.

Il travaille l'équivalent d'un ½ temps (17h30 / semaine ou 0,5 ETP annualisé) depuis lors.

Professionnel expérimenté, il complète l'équipe par son approche pédagogique.

Considérant que le besoin s'inscrit dans le temps long ;

Considérant l'extension d'AquaSud à venir et l'ouverture du bassin nordique ;

Considérant que cet agent donne entière satisfaction et qu'il correspond au profil recherché (femme) puisque l'équipe d'AquaSud est plutôt masculine et vieillissante, et qu'un 0,5 ETP lui convient ;

Il est proposé de poursuivre la collaboration avec cet agent via la création d'un poste d'ETAPS, emploi de catégorie B, filière sportive, temps non complet annualisé (0,5 ETP) avec effet au 1er novembre 2026.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260924-C_2026_09_24_08-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Conseil communautaire du 24 septembre 2026	N° Acte : C-2026-09-24-08
Objet : Équipements sportifs : modification du tableau des effectifs	Classification : 4.1 – Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.

Considérant que les postes étant occupés depuis plusieurs mois, il n'y aura pas d'impact sur la masse salariale ;

Vu l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines réunie le 9 septembre 2026 ;

Vu l'avis favorable du comité social territorial réuni le 11 septembre 2026 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- crée 1 emploi d'éducateur sportif, grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives (ETAPS), filière sportive, emplois de catégorie B, temps complet avec effet au 01/11/2026 ;
- crée 1 emploi d'éducateur sportif, grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives (ETAPS), filière sportive, emplois de catégorie B, temps non complet (0,5 ETP) avec effet au 01/11/2026 ;
- permet le recours aux contractuels dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 1°,2°,3°,4°,5° ou 6° ou à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique.

Pour extrait conforme,

Le président,
Stéphane LE DOARÉ

